



Modification ponctuelle visant à supprimer la
 Construction à conserver

Légende du PAG en vigueur

	Délimitation de la zone verte		Délimitation du degré d'utilisation du sol							
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées										
	Zone d'habitation 1		Zone de sport et de loisir - camping							
	Zone d'habitation 2		Zone spéciale d'activités économiques de service et de commerce							
	Zone mixte villageoise		Zone de gares ferroviaires et routières							
	Zone de bâtiments et d'équipements publics		Zone de jardins familiaux							
	Zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements	PAP NQ / ZAD - Référence du Schéma directeur								
	Zone d'activités économiques communale type 1- Artisanales	<table border="1"> <tr> <th>PAP NQ/ZAD - Réf. SD</th> <th>Dénomination de la ou des zones</th> </tr> <tr> <td>COS max.</td> <td>CUS max. (min.)</td> </tr> <tr> <td>CSS max.</td> <td>DL max. (min.)</td> </tr> </table>	PAP NQ/ZAD - Réf. SD	Dénomination de la ou des zones	COS max.	CUS max. (min.)	CSS max.	DL max. (min.)	Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	
PAP NQ/ZAD - Réf. SD	Dénomination de la ou des zones									
COS max.	CUS max. (min.)									
CSS max.	DL max. (min.)									
	Zone d'activités économiques communale type 1- Artisanales - Station-service		Servitude "urbanisation - intégration paysagère"							
	Zone de sport et de loisir - espace public		Servitude "urbanisation - aménagement anti-bruit"							
	Zone de sport et de loisir - hôtel		Servitude "urbanisation - intégration jardin"							
	Zone agricole		Servitude "urbanisation - élément naturel"							
	Zone forestière (3)		Servitude "urbanisation - cours d'eau"							
	Zone de verdure		Servitude "urbanisation - entrée de localité"							

Zones superposées

	PAP approuvé par le Ministre de l'Intérieur
	Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
	Zone d'aménagement différé
	Zone de servitude "urbanisation"
	Servitude "urbanisation - intégration paysagère"
	Servitude "urbanisation - aménagement anti-bruit"
	Servitude "urbanisation - intégration jardin"
	Servitude "urbanisation - élément naturel"
	Servitude "urbanisation - cours d'eau"
	Servitude "urbanisation - entrée de localité"

	Zone de servitude "couloir pour projets routiers ou ferroviaires"
	Zone de servitude "couloir pour projets de mobilité douce"
	Zone de servitude "couloir pour projets de canalisation pour eaux usées"
	Zone de servitude "couloir pour projets de rétention et d'écoulement des eaux pluviales"
	Secteur et éléments protégés d'intérêt de type "environnement construit - C"
	Construction à conserver (4)
	Gabarit d'une construction existante à préserver (4)
	Mur à conserver (4)
	Petit patrimoine à conserver (4)
	Secteur et élément protégés d'intérêt communal - "environnement naturel et paysage - N"
	Zone de bruit (5)

Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives:

	à l'aménagement du territoire		à la protection des sites et monuments nationaux
	Plans directeurs sectoriels - PDS (15)		Immeubles et objets classés monuments nationaux (13)
	PDS Logements (PSL): - Zone prioritaire d'habitation		Immeubles et objets inscrits à l'inventaire supplémentaire (13)
	PDS Paysages (PSP): - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP) - Couverture verte (CV)		Zone protégée d'intérêt national - en procédure réglementaire et/ou à déclarer (6)
	à la protection de la nature et des ressources naturelles		Zone protégée d'intérêt communautaire - Réseau Natura 2000 (7)
	Biotopes protégés (relevé non exhaustif) (10)		Terrains avec des sites archéologiques majeurs, classés monument national, inscrits à l'inventaire supplémentaire, ou en cours de classement (12)
	Habitats d'espèces protégées (Art. 17) (relevé non exhaustif) (11)		Terrains avec des vestiges archéologiques connus (12)
	Sites de reproduction et aires de repos d'espèces intégralement protégées (Art. 21) (relevé non exhaustif) (11)		Terrains avec des vestiges archéologiques connus (12)
	Lignes ferroviaires (3)		Conduite électrique aérienne (3)
	Circulation et stationnement		Ligne de gaz
	Piste cyclable nationale		Collecteur existant (14)
	Cimetière		Cours d'eau / Eaux stagnante (3)
	Limite de la commune (3)		Courbes de niveaux (3)

(1) Administration du Cadastre et de la Topographie, Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2018
 (2) Mise à jour, AC Lorentzweiler et Z+B, septembre 2019
 (3) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - Administration du Cadastre et de la Topographie, 2015; les forêts ont été partiellement adaptées par Zeyen+Baumann
 (4) Inventaire patrimoine bâti, Zeyen+Baumann, validé par le Service des sites et monuments nationaux, juin 2014 + CBE 04.02.2019
 (5) MDDI - Environnement; Cartographie du Bruit, 2016 / Route principale et Rail (LDEN)
 (6) MDDI - Environnement, Administration de la Nature et des Forêts, Service de la conservation de la Nature 2017
 (7) ZPIN à déclarer, Zones proposées par le 2ème Plan national pour la Protection de la nature (PNPN2) de 2017
 (8) MDDI - Environnement, Zones Natura 2000, 2015
 (9) Mémorial A N° 188 du 21 avril 2022 Règlement grand-ducal du 30 mars 2022 déclarant obligatoires les cartes des zones inondables et les cartes des risques d'inondation pour les cours d'eau de l'Alzette et de la Wark
 (10) Ministère du Développement durable et des Infrastructures - Administration de la Gestion de l'Eau - 18.07.2017
 (11) Loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, article 17
 (12) Cadastre des biotopes protégés, Ministère du Développement Durable et des Infrastructures, 2019
 (13) Innenkartierung der geschützten Biotope im Innen- und Ortsrandbereich der Gemeinde Lorentzweiler, Zeyen+Baumann, 2010
 (14) Structures et surfaces soumises aux dispositions de l'article 17 et/ou de l'article 21 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
 (15) Centre National de Recherche de l'Archéologie CNRA - 19.06.2014
 (16) Service des sites et monuments nationaux (Mémorial B - no 35 du 19 mai 2009, update (05 décembre 2019) + CBE 04.02.2019
 (17) Collecteur existant, Schroeder & Associés, 03.07.2019
 (18) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « paysages »
 (19) Règlement grand-ducal du 10 février 2021 rendant obligatoire le plan directeur sectoriel « logement »